



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 2 mai 2022

**Préavis no 3/2022 : relatif à une demande de crédit de CHF 120'000.- pour la première étape du raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE**

Dans le cadre de la régionalisation de l'épuration des eaux usées de la Haute Venoge et du Veyron, qui fait l'objet du projet EHVV, la Municipalité prévoit le raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la station d'épuration de La Sarraz. Il s'agit de la solution au remplacement de l'ancienne STEP de Dizy, aujourd'hui devenue obsolète, dont l'arrêt est souhaité rapidement pour éviter des frais de maintenance en cas de casse de matériel. Elle est viable indépendamment des futures décisions des communes qui participent au projet EHVV, puisque la Commune de La Sarraz a confirmé son accord pour le raccordement de Dizy dans tous les cas. Dans le même temps, il est prévu de descendre à terme les eaux usées de Chavannes-le-Veyron, La Chaux et Chevilly qui seraient refoulées vers Dizy.

Le présent préavis présente le projet et sollicite également le financement de la première étape du raccordement du réseau d'eaux usées sur la STEP de La Sarraz, pour présenter ultérieurement à votre Conseil un devis établi sur des soumissions rentrées et exécuter les travaux en 2023.

**2. PROJET DE RACCORDEMENT SUR LA STEP DE LA SARRAZ**

La totalité des eaux usées du village se retrouve dans la chambre n°70 située sur la parcelle communale n°96, en face de la fromagerie. Le projet prévoit un raccordement entièrement gravitaire sur la STEP de La Sarraz depuis la Route de Chevilly où seront à terme refoulées les eaux usées de trois communes supplémentaires. Dans ce but, le tracé contourne la fromagerie côté Chevilly pour rejoindre à travers les parcelles agricoles le Chemin Derrière-la-Ville, puis la route de La Sarraz avec une profondeur de fouille de 2,2 mètres au départ, de 8,7 mètres à l'angle de la parcelle n°5 en montant vers La Crête (profondeur maximale) et de 2,7 mètres en sortie de village après le Verger.

Ensuite, le tracé suit la route côté gauche en descendant, en visant la forêt presque en ligne droite de manière à passer en-dessous du périmètre de protection des eaux souterraines de la source des Ecarés, puis rejoint à nouveau le côté de la route jusqu'à l'amont du croisement du Chemin du Bois-de-Fey. A cet endroit, le tracé passe en plein champ perpendiculairement à la Route de Cossonay pour rejoindre le bord de la Venoge en passant entre les deux terrains de football.

Le franchissement sous le cours d'eau est prévu en siphon avec un double tube de faible calibre et chambre de mise en charge et curage à la Route de Dizy. Des travaux spéciaux sont nécessaires pour le franchissement de la route cantonale et de la piste d'athlétisme en pousse-tube, d'une part et le passage sous la Venoge avec un forage dirigé exécuté par un tir depuis la STEP, d'autre part. En sortie de forage, les eaux usées seront déversées dans le bassin d'entrée de la station d'épuration.

Les canalisations sont prévues en polyéthylène soudé de 200 mm de diamètre avec béton d'enrobage autour des tuyaux. Des chambres sont prévues le long du tracé pour permettre le curage. Pour le siphon sous la Venoge, la double conduite est prévue avec des tubes de diamètres 140 mm extérieurs et 123,4 mm intérieurs pour une pression nominale de 10 bars.

### 3. ASPECTS FINANCIERS ET DELAIS

Le devis estimatif des travaux a été élaboré sur la base de prix qui correspondent à des projets similaires, par un bureau d'ingénieur spécialisé. Il se présente de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil	CHF	1'112'100.00
2.	Travaux d'appareillage	CHF	170'700.00
3.	Travaux de forage dirigé	CHF	92'250.00
4.	Frais techniques et administratifs	CHF	145'000.00
5.	Contrôles des raccordements existants	CHF	5'000.00
6.	Frais de géomètre	CHF	10'000.00
7.	Frais d'hydrogéologue	CHF	5'000.00
8.	Frais de pédologue	CHF	8'000.00
9.	Divers et imprévus	CHF	<u>154'000.00</u>
	Total HT	CHF	1'702'050.00
	TVA 7.7 %	CHF	<u>131'058.00</u>
	<b>Total devis estimatif net TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>1'833'108.00</u></b>

A ce stade, un montant de CHF 120'000.- est sollicité pour financer les études, les appels d'offres, la procédure d'autorisation et les démarches auprès des propriétaires concernés. En décembre prochain, le solde du crédit basé sur les soumissions des entreprises sera demandé à votre conseil.

En conclusion de son préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

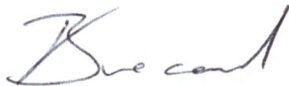
- Vu le préavis municipal N°3/2022 relatif à une demande de crédit de **CHF 120'000.-** pour la première étape du raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz;
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Le Conseil général de Dizy décide :**

1. **de lui octroyer un crédit de CHF 120'000.- TTC;**
2. **d'amortir l'emprunt sur 30 ans.**

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



Véronique Brocard



La Secrétaire :



Stéphanie Baudat

Délégué municipal : M. Alain Jaquier